

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 621

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

621

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 621 14 janvier 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
J. Cornuz

Durs
et masqués

Reprenant une idée du radical Chevallaz, son prédécesseur aux Finances fédérales, le conseiller fédéral Willy Ritschard, évidemment appuyé par la gauche, veut soumettre les placements fiduciaires à un mini-impôt anticipé de 5%. La majorité bourgeoise est divisée à ce sujet, comme on l'a vu lors du fameux vote à l'appel nominal de juin dernier (cf DP 597).

La commission du Conseil national n'a pas les mêmes doutes: la droite y forme un bloc cimenté, inébranlablement opposé à toute imposition spéciale des banques ou de leurs clients. Elle l'a encore signifié la semaine dernière, en demandant l'étude d'un nouveau projet, histoire de perdre, c'est-à-dire de gagner, six mois de plus.

Il faut dire que cette commission ne comprend que des durs, chez les radicaux comme chez les démocrates-chrétiens. On n'y trouve aucun de ceux qui ont osé voter l'entrée en matière en juin dernier (à part le président Cantieni et le Fribourgeois Zbinden). Ce n'est pas une punition, puisque la commission avait été formée bien avant, mais ça tombe bien...

Autre commission du Conseil national, et à peu près mêmes mœurs. Il s'agit là de surveillance des prix. L'initiative populaire des consommatrices bénéficie de l'appui des socialistes et des indépendants, tandis que le contre-projet du Conseil fédéral trouve dans les autres rangs une confortable majorité, même si elle ne fait pas le plein des voix de droite.

A première vue donc, le contre-projet, qui préconise une surveillance temporaire pour les temps

d'inflation insupportable, devrait l'emporter devant les Chambres. Rien n'est moins sûr cependant, car, même de cette mini-surveillance, beaucoup de radicaux, des membres de l'UDC, certains démocrates-chrétiens et les libéraux ne veulent pas entendre parler.

S'ils se démasquaient tout de suite, l'initiative, qui préconise une surveillance permanente à motivation «concurrentielle», pourrait se retrouver seule devant le peuple et les cantons.

Ce ne serait plus le péril du double «non», tellement redouté par la gauche; mais bien le danger du simple «oui», qui effraie la droite. Alors, on remet les masques et on attend que ça se passe.

HUMEURS

Les mots, la mémoire
et les actes

Les commissions fédérales d'experts sont dans le système politique suisse des «caisses de résonance». Finalement, elles renvoient, avec plus ou moins de bonheur, une tonalité ou un message déjà émis à d'autres niveaux, et particulièrement par des personnes directement concernées.

L'année 1981 a vu le succès des deux rapports sur la jeunesse publiés successivement par la Commission fédérale pour la jeunesse. Conformément au schéma classique, cette commission, emmenée par l'ancien chef scout et néanmoins conseiller administratif radical de la Ville de Genève, Guy-Olivier Segond, bien connu des téléspectateurs, s'est faite le relais sonore d'un «discours sociologique», à vrai dire battu et rebattu ces dix ou vingt dernières années dans les milieux dits spécialisés.

Deux données fondamentales soutiennent l'argu-

SUITE ET FIN AU VERSO